



GUIPRY-MESSAC

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES - AVRIL 2023



Mobilisation du 10 Mars 2023 contre le projet de création d'une nouvelle ligne à grande vitesse entre Rennes et Redon.

SOMMAIRE

Échos du Conseil Municipal

P.L.U

Nouvelle ligne à grand vitesse

Budget participatif

Atelier citoyen

Actus municipales

L'enfance-Jeunesse

Vie associative, culturelle et sportive

Infos diverses

Revue municipale de la Ville de Guipry-Messac

Directeur de Publication : Thierry Beaujouan, Maire

Coordination : Commission Communication

Impression : Les Éleveurs d'Idées - 35480 Guipry-Messac

Tirage : 3 700 exemplaires

Distribution : La Poste

ISSN : 2681-5117

Magazine gratuit

EDITO DU MAIRE

L'année 2023 est déjà bien entamée et l'hiver a laissé place à la douceur printanière. Et même s'il faut espérer un peu de pluie pour combler le déficit de nos nappes phréatiques, le soleil va reprendre ses quartiers et nous inviter à profiter des espaces extérieurs.

Comme chaque année, le premier trimestre est rythmé par le cycle budgétaire. Nous devons clôturer l'exercice 2022 et ouvrir le budget de l'année 2023. Comme chacun le sait aujourd'hui, la période est contrainte. La hausse du coût de l'énergie, les hausses des coûts en général vont impacter sensiblement nos dépenses de fonctionnement. Pour autant, l'équipe municipale et moi-même, nous attachons à élaborer un budget ambitieux, rigoureux et qui permette d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés pour cette mandature.

Les projets ne vont plus tarder à sortir de terre, les études s'affinent, les chiffrages aussi, les dossiers de consultation des entreprises de travaux se préparent.

Des travaux d'amélioration du camping, très fréquenté et apprécié des vacanciers l'an passé, sont en cours : réalisation d'une aire de vidange pour les camping-cars, pose de bornes d'éclairage et remplacement des bornes d'alimentation électriques de chaque emplacement pour un total d'environ 40 000 €.

Sur les rails également, la rénovation et l'extension du centre culturel et social Alexis Moison pour garantir le rayonnement de ses activités culturelles et l'efficacité des services d'accompagnement social. Le projet définitif est validé et le permis de construire déposé. Les travaux devraient débuter à l'automne.

Autre projet bien engagé : les travaux de réfection de l'avenue du port. Là encore, le projet définitif est validé et la consultation des entreprises est en cours. Cet axe structurant de la commune va être valorisé par la réalisation d'un giratoire et de cheminements cycles et piétons. La réalisation doit démarrer à l'automne et devraient se poursuivre sur 6 mois.

L'aménagement du quartier Cosmos se précise. Les travaux de mise en état des terrains avant leur cession à l'aménageur, le Groupe Lamotte, doivent être réalisés cet été. Le permis d'aménager déposé par l'aménageur a été délivré au mois de février et le permis de construire du premier îlot d'habitats collectifs avec des cellules commerciales en pied d'immeuble également. Les travaux de dépollution des sols et d'aménagement des réseaux démarreront d'ici cet automne, préalable obligatoire au démarrage des travaux de construction des premiers logements.

Enfin, autre objectif d'envergure du mandat, la réalisation du cinéma et de l'espace Micro-Folies. Le conseil municipal a attribué la mission de maîtrise d'œuvre à un cabinet d'architecture au mois de janvier et les études se poursuivent. Le permis de construire doit être déposé au mois de septembre prochain.

Tous ces projets contribuent à faire évoluer l'image de notre commune et à garantir un cadre de vie agréable. Outre le développement de nos équipements et infrastructures, notre qualité d'élus nous oblige à rester vigilants à la qualité de notre territoire. C'est pourquoi nous nous mobilisons depuis plusieurs mois maintenant contre le projet de ligne ferroviaire grande vitesse porté par l'État et qui, s'il voit le jour, va défigurer notre campagne et contribuer à la destruction de près de 600 hectares de terres agricoles. C'est un projet résolument tourné vers l'essor des grandes métropoles au détriment du monde rural et notre environnement. Je vous invite toutes et tous à vous renseigner sur ce projet. Restons mobilisés pour la défense de notre territoire !

Le Maire, Thierry BEAUJOUAN



www.guipry-messac.fr

Facebook : @villedeguiprymessac

LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez ci-dessous des extraits de délibérations des séances de Conseil Municipal de Guipry-Messac.

Vous pouvez également retrouver les procès-verbaux, dans leur intégralité, des diverses séances de Conseil Municipal en Mairie via la borne tactile extérieure accessible 24h/24 ainsi que sur le site de la mairie www.guipry-messac.fr.

Séance du 30 novembre 2022

Révision générale du Plan Local d'Urbanisme de Guipry-Messac - Arrêt du projet PLU

Par délibération du Conseil municipal du **26 octobre 2017** la révision d'un Plan local d'urbanisme (PLU) a été prescrite et les modalités de concertation ainsi que les objectifs poursuivis ont été définis.

Par délibérations successives du **13 mai 2019**, puis du **28 juin 2021**, le conseil municipal a débattu sur les orientations du Projet d'Aménagement Durable du PLU.

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale a été saisie pour un examen au cas par cas du projet de PLU et a demandé le **21 septembre 2021** à ce qu'une évaluation environnementale soit réalisée. Celle-ci est menée par le prestataire qui accompagne la ville dans l'élaboration du PLU.

Par délibération du **4 avril 2022**, le conseil municipal a arrêté le projet de PLU. Celui-ci a été soumis à l'avis des personnes publiques associées. Pour donner suite à l'avis de l'État, le projet de PLU a été modifié pour s'adapter aux exigences de la loi Climat & Résilience.

Dans sa séance du **26 septembre 2022**, le conseil municipal a pris acte d'un nouveau débat sur les orientations du PADD. Il convient désormais de procéder à un nouvel arrêt du PLU.

Considérant que ce projet est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux organismes qui ont demandé à être consultés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considère comme favorable le bilan de la concertation.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme est donc arrêté et le Conseil Municipal soumet pour avis le projet de PLU :

- aux personnes publiques associées définies à l'article L132-7 et L132-9 du code de l'urbanisme
- aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercom-

munes qui ont demandé à être consultés sur ce projet

- à la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF),
- conformément à l'article R. 153-6 du code de l'urbanisme, à la chambre d'agriculture, de l'institut national des appellations d'origines (INAO) et du centre national de la propriété forestières (CNPF).
- à l'autorité environnementale au titre de l'évaluation environnementale,

Le Maire est autorisé à accomplir toute procédure de nature à poursuivre le travail de révision du PLU et à signer toute pièce afférente au dossier.

À la suite de ces consultations le projet sera soumis à enquête publique.

Approbation du règlement du service assainissement

La commune exerce la compétence assainissement collectif sur l'ensemble de son territoire. Elle a pour mission d'organiser le service assainissement, de contrôler sa bonne exécution et de décider des investissements à réaliser.

A ce titre, il convient d'adopter un règlement du service assainissement conformément à ce que prévoit l'article L221-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant la nécessité de mettre en œuvre un règlement du service assainissement pour prévoir les conditions d'organisation et de financement du service d'une part et gérer les relations avec les usagers du service d'autre part, le Conseil Municipal approuve le règlement du service assainissement (disponible en mairie et sur le site de la ville) et autorise M. Le Maire à signer tout acte afférent à cette délibération.

Tarifs de l'assainissement collectif : Redevances et Participation au Financement de l'Assainissement Collectif, à compter du 1er janvier 2023

La redevance d'assainissement collectif finance le traitement des eaux usées. Elle est instituée par le conseil municipal qui en fixe le tarif. Elle comprend une partie variable calculée en fonction de la consommation d'eau de l'utilisateur.

Par délibération du 15 novembre 2021, le conseil municipal a décidé de fusionner les budgets assainissement de Guipry et de Messac et d'engager l'harmonisation du montant de la redevance assainissement.

Outre la redevance d'assainissement collectif, il convient également de voter le montant de la Participation Forfaitaire pour Raccordement à l'Assainissement Collectif. La PFAC est facultative et son montant relève d'une délibération du conseil municipal. Elle a vocation à concourir au financement du développement et de l'entretien des réseaux d'assainissement collectif lorsque le nombre de constructions raccordées augmente. La PFAC est due à chaque nouveau raccordement sur le réseau. Cette Participation a fait l'objet d'une modification de son montant par délibération du 07 mars 2022 pour préciser les cas d'application.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les montants suivants :

- Redevance liée à la consommation (part variable) sur le budget annexe assainissement de Guipry : 3€
- Redevance liée à la consommation (part variable) sur le budget annexe assainissement de Messac : 2.60€
- Montant de l'abonnement (part fixe) sur les budgets annexes assainissement de Guipry et Messac : 55 €

Il est précisé que pour les logements raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement collectif utilisant un puits privé pour l'alimentation potable les mêmes montants s'appliquent pour la part fixe (55 €) et la part variable (3€/m³ ou 2.60 €/m³) et que la part variable s'applique sur la base de la consommation constatée au titre du service d'eau potable avec une valeur minimale de consommation de 25 m³ par abonné.

- Montant de la PFAC : 1 500 € par logement en cas d'habitat individuel
- Montant de la PFAC : 750 € par logement en cas d'immeuble collectif
- Montant de la PFAC : 400 € par logement social
- Montant de la PFAC : 1 500 € par local professionnel.

Il est rappelé que le fait générateur du paiement de la PFAC est le raccordement de l'immeuble, ou de l'ensemble d'immeubles, au réseau d'assainissement collectif.

Le montant applicable est celui en vigueur à la date du raccordement effectué sous le contrôle des services municipaux ; à défaut la date de référence sera celle du contrôle par les services municipaux du raccordement de l'immeuble.

Réseaux Eaux usées et eaux Pluviales - Instauration d'une participation aux frais de branchement

La ville peut être amenée à prévoir des travaux d'extension de son réseau d'assainissement collectif notamment dans les zones déjà urbanisée de son PLU, dans lesquels l'existence d'un tel réseau est obligatoire.

La commune a l'obligation de réaliser le réseau mais elle n'est pas obligée de fournir le raccordement individuel des riverains. Néanmoins, les propriétaires riverains, dont les habitations sont déjà existantes, ont l'obligation de se raccorder dès lors que le réseau existe.

En outre, il peut être opportun pour les propriétaires de terrains constructibles mais non encore bâtis, d'organiser le raccordement de leur terrain au réseau en amont de son aménagement.

De tels travaux représentent des sommes importantes pour la collectivité, qui n'a aucune obligation de les réaliser mais qui peut voir dans cette réalisation une opportunité de ne pas devoir rouvrir la chaussée et les trottoirs peu de temps après leur réalisation.

Le Conseil Municipal approuve l'instauration de la participation aux frais de branchement et ses modalités de calcul assise sur les prix de travaux chiffrés par les entreprises en charge de ces travaux.

Séance du 12 décembre 2022

Avis sur le calendrier d'ouvertures dominicales des commerces en 2023

Le principe de la réglementation relative au repos dominical de salariés est posé par l'article L.3132-3 du code du travail.

Le respect de cette règle constitue à la fois une règle protectrice des conditions de travail et de vie des salariés et une condition du maintien d'une égalité des conditions de la concurrence entre établissements d'une même profession.

La loi du 6 août 2015 a introduit l'obligation pour les maires des communes

d'arrêter la liste des dimanches avant le 31 décembre pour l'année suivante et de procéder à la consultation du conseil municipal avant de prendre leurs décisions. La possibilité d'ouvertures dominicales est limitée à 5 fois dans l'année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable sur le projet de 5 ouvertures dominicales en 2023 avec les dates suivantes :

- Dimanche 28 mai : pentecôte
- Dimanche 04 juin : fête des mères
- Dimanche 18 juin : fête des pères
- Dimanche 24 décembre : veille Noël
- Dimanche 31 décembre : veille réveillon Saint Sylvestre

Séance du 6 février 2023

Approbation du règlement du budget participatif

Le budget participatif est un dispositif de démocratie participative, permettant d'allouer une enveloppe budgétaire intégrée au budget de la commune et consacrée à la réalisation, par la ville, de projets proposés et choisis par les habitants.

Il a pour objectif de permettre aux citoyens de s'impliquer concrètement dans la ville et d'ancrer la participation citoyenne au coeur de l'action politique.

Il y a lieu de définir dans un règlement intérieur les modalités de mise en oeuvre de ce budget participatif. L'atelier citoyen récemment installé a eu pour mission de rédiger ce règlement intérieur. Ce document encadre les domaines dans lesquels les projets peuvent être proposés, fixe un calendrier annuel de gestion de ce budget participatif sur 9 mois, allant de l'appel à projet jusqu'à la validation. Un comité de pilotage du dispositif préside à la sélection des projets à partir de critères définis dans le règlement. Une fois validés, les projets sont soumis au vote des habitants.

L'enveloppe pour ce budget participatif est fixée à 10 000 € HT chaque

année.

Considérant l'opportunité et l'intérêt que représente la mise en oeuvre d'un budget participatif pour renforcer la participation citoyenne locale et mettre les habitants au coeur de l'action publique, le Conseil Municipal, approuve le principe de création et de mise en oeuvre d'un budget participatif pour un montant de 10 000 € HT ainsi que le règlement intérieur relatif aux conditions de mise en oeuvre de ce budget.

Signature du contrat de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'un cinéma-espace culturel

Par délibération en date du 14 décembre 2021, le conseil municipal a approuvé le lancement d'une procédure de consultation sous la forme d'un concours d'architecture pour désigner une équipe de maîtrise d'oeuvre pour réaliser le futur équipement cinéma-espace culturel.

Le jury de concours, composé d'élus, d'architectes indépendants et de représentants de l'association Alliance, actuelle exploitant du cinéma, a retenu lors d'une première phase, 3 candidatures d'équipes de maîtrise d'oeuvre auxquelles ont été adressé le programme de l'opération et demandé une offre technique comprenant une esquisse. A l'issue d'une deuxième réunion du jury, l'équipe Linéaire A a été proposée pour être lauréate du concours.

Après précision des contours des différents éléments de mission et fixation du taux de rémunération du maître d'oeuvre, le Conseil municipal a approuvé le taux de rémunération de la maîtrise d'oeuvre à 13.51 %, l'enveloppe prévisionnelle de travaux à 3 034 000 € HT, le forfait de rémunération de la maîtrise d'oeuvre à 410 000 € HT pour les missions de base, auxquels s'ajoutent les missions complémentaires SSI, DQE et ACV pour 35 500 € HT, et les missions complémentaires SIG, MOB et STD pour 27 600 € HT, soit un total de 473 100 € HT

Le maire a été autorisé à signer l'acte d'engagement pour la mission de maîtrise d'oeuvre confiée à Linéaire A.

INFO FIBRE OPTIQUE

De plus en plus de villages de la Commune sont désormais éligibles à la fibre suite au déploiement du réseau ! Vous êtes nombreux à nous demander à quel moment vous pourrez la recevoir.

Cela ne dépend pas de la Commune mais vous pouvez trouver toutes les informations sur le site de Mégalis Bretagne (www.megalibretagne.bzh), en entrant votre adresse.

Sachez que si la commercialisation de la fibre est possible à votre domicile, votre fournisseur d'accès Internet ne se privera pas de vous envoyer un SMS !



PLU : OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PRÉALABLE À L'APPROBATION DU DOCUMENT

Depuis maintenant plusieurs années, la commune élabore son Plan Local d'Urbanisme avec pour objectif d'harmoniser les règles d'utilisation des sols sur l'ensemble du territoire en fusionnant le PLU de Guipry et celui de Messac.

Construire ce nouveau document, clé de voute de l'aménagement de notre commune, n'a pas été une mince affaire puisqu'il a fallu s'adapter à l'évolution de la législation, intervenue pendant le travail d'élaboration, avec la parution en août 2021 de la loi Climat & Résilience (C&R) qui organise la réduction de la consommation de foncier et de terres agricoles et espaces naturels.

Le PLU a été élaboré en poursuivant les objectifs suivants :

- ▶ Un document unique pour le territoire
- ▶ Adapter les règles d'urbanisme locales aux dispositions législatives et réglementaires portant l'engagement national pour l'environnement
- ▶ Attirer et accueillir de nouveaux habitants en assurant la mixité sociale et générationnelle
- ▶ Adapter les équipements de services publics aux évolutions démographiques attendues
- ▶ Maîtriser le développement urbain et favoriser la valorisation du bâti ancien
- ▶ Diversifier le parc de logements
- ▶ Faciliter et développer les modes de transports collectifs et les cheminements doux

▶ Protéger les espaces naturels, les corridors écologiques, les zones humides et les paysages ruraux

▶ Conforter et poursuivre le développement des activités économiques et des commerces de proximité

▶ Favoriser le développement de l'activité agricole

▶ Renforcer l'offre touristique.

Après un premier projet arrêté en avril 2021, la consultation des personnes publiques associées, c'est-à-dire des autres acteurs publics du territoire (Région, Département, communes voisines, intercommunalité, chambre d'agriculture, et Etat) a donné lieu à des remarques tendant à démontrer que le projet ne respectait pas la trajectoire nouvellement tracée par la loi C&R. Le conseil s'est donc remis à l'ouvrage pour retravailler le PLU et un nouveau projet a été arrêté en séance du 30 novembre 2022.

Depuis cet arrêt, les personnes publiques associées ont de nouveau été consultées et la ville s'appête à soumettre le document à l'enquête publique pour que les habitants puissent venir en prendre connaissance et faire part de leurs remarques et suggestions.

L'enquête publique s'ouvrira le jeudi 06 avril et se clôturera le 10 mai 2023. Le tribunal administratif de Rennes a désigné Mme Michèle PHILIPPE commissaire enquêtrice pour superviser cette enquête. Mme Philippe assurera 8

permanences, réparties entre la mairie principale et la mairie annexe, pour permettre à chaque personne qui le souhaite de venir se renseigner sur le document d'urbanisme en cours d'élaboration :

- Jeudi 06 avril, 9h-12h, mairie principale
- Mercredi 12 avril, 14h-18h, mairie annexe
- Samedi 15 avril, 9h-12h, mairie principale
- Lundi 24 avril, 14h-18h, mairie annexe
- Jeudi 27 avril, 15h-19h, mairie principale
- Mardi 02 mai, 9h-12h, mairie annexe
- Vendredi 05 mai, 14h-18h, mairie annexe
- Mercredi 10 mai, 14h-17h, mairie principale

En dehors de ces permanences, le document reste accessible à chacun aux accueils des mairies, et les remarques peuvent être déposées dans le registre prévu à cet effet ou sur la plateforme dédiée <https://www.registre-dematerialise.fr/>

A l'issue de l'enquête, Madame Philippe rendra son rapport dans le mois suivant la clôture de l'enquête et le conseil municipal sera appelé à approuver le Plan Local d'Urbanisme.

NOUVELLE LIGNE À GRANDE VITESSE

Le 4 juillet 2022, le Conseil Municipal votait, à l'unanimité, une délibération s'opposant fermement à la nouvelle ligne à grande vitesse envisagée entre Rennes et Redon. Cette délibération a également été votée à l'unanimité par Vallons de Haute Bretagne Communauté.

Aujourd'hui, alors qu'un rapport doit être remis prochainement au ministre délégué aux transports, les élus souhaitent alerter la population et les décideurs locaux et nationaux pour que cette option mortifère soit définitivement abandonnée.

LNOBPL, pour Liaisons nouvelles Ouest Bretagne-Pays de Loire, est un projet ferroviaire global qui vise à accélérer la desserte de la pointe bretonne (Brest, Quimper) depuis Paris ainsi que la liaison entre les deux métropoles régionales de Nantes et Rennes. Liée au projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, abandonné en 2018, cette ligne dont chacun pensait qu'elle n'était plus d'actualité, refait son apparition sans qu'aucune véritable concertation avec les populations et les élus locaux n'ait été organisée.

Parmi les variantes, hypothèses et options, la construction d'une ligne nouvelle sur le tronçon Rennes-Redon semble privilégiée car elle permettrait de réduire de 11 minutes le temps de trajet. Mais à quel prix pour le territoire comme pour la qualité de vie des habitants ?

Sacrifier 600 ha de terres pour 11 minutes de trajet en moins ?

En s'engageant publiquement, les élus défendent l'intérêt général de leur territoire puisque la nouvelle ligne, pensée uniquement pour les métropoles, ne desservira pas le territoire et n'apportera donc aucun bénéfice aux habitants. En outre, ce projet semble en complète contradiction avec la récente loi Climat & Résilience (août 2021) qui prévoit un dispositif de Zéro Artificialisation Nette des terres et qui contraint fortement les possibilités d'évolution des villes. Surtout, les élus défendent la solution de bon sens, celle de la modernisation au plus près de la ligne existante, qui n'entre pas, elle, en contradiction totale avec les politiques menées au niveau européen, national et local pour lutter contre le changement climatique, l'artificialisation des terres et la disparition de la biodiversité.

Environnement

Avec la construction d'une nouvelle infras-

La variante nord de la Vilaine de la ligne nouvelle couperait littéralement le territoire de Vallons de Haute Bretagne en deux.



structure aussi lourde qu'une voie ferroviaire à grande vitesse, ce sont environ 600 hectares de terres naturelles et agricoles qui seront détruites et artificialisées, sans compter la compensation agricole.

Pour beaucoup de riverains, les nuisances seront considérables et il faut y ajouter la dépréciation des biens immobiliers.

De plus, la restauration et la préservation des continuités écologiques, impératives pour sauvegarder la fragile biodiversité du territoire, seraient mises à mal avec la création d'une nouvelle coupure largement infranchissable pour bien des espèces vivantes.

Terres agricoles

La ligne nouvelle accélérera la destruction et le morcellement de terres agricoles précieuses alors que la France doit relever le défi de la souveraineté alimentaire et que les acteurs publics se battent pour faciliter les installations et transmissions d'exploitations, notamment dans un territoire agricole comme le nôtre.

Cohésion du territoire

Déjà traversé par un axe routier et une liaison ferroviaire qui suit peu ou prou le cours,

naturel celui-ci, de la Vilaine, il n'est pas difficile d'imaginer que les conséquences d'une nouvelle infrastructure de transport de ce type seront désastreuses pour la cohésion du territoire.

Mobilités du quotidien

Proclamées comme une priorité des politiques publiques après plusieurs décennies de « tout TGV », les mobilités du quotidien et les liaisons avec les territoires ruraux et les petites villes devrait être l'enjeu d'un développement de territoire équilibré. Ce n'est pas le cas dans ce projet élaboré avec et pour les grandes agglomérations uniquement.

Le vendredi 10 mars dernier, une délégation d'une centaine d'élus du territoire s'est rendue en Préfecture de Rennes pour porter ce message d'opposition au projet et faire entendre la voix des habitants du territoire.

Si vous souhaitez faire entendre votre opinion, une pétition en ligne est disponible sur le site de la mairie www.guipry-messac.fr.

Aidez-nous à défendre notre environnement et notre cadre de vie !



LANCEMENT DU BUDGET PARTICIPATIF 2023/2024

Dans la campagne électorale de 2020, l'équipe municipale s'était engagée à « encourager les habitants à être initiateurs de projets avec le budget participatif ». Le règlement de ce budget a été adopté à l'unanimité par le conseil municipal en ce début d'année. Ce règlement a été co-construit par les élus et l'Atelier Citoyen de Guipry-Messac mis en place en septembre dernier. Il est disponible sur demande à la mairie ou en ligne sur le site www.guipry-messac.fr.

QU'EST-CE QUE LE BUDGET PARTICIPATIF ?

La somme de 10 000 € a été allouée par la commune de Guipry-Messac dans le but de permettre aux habitants de proposer des projets d'intérêt général.

Après une étude de faisabilité, les projets sélectionnés seront soumis au vote des habitants.

PORTEURS DE PROJETS

Toute personne de plus de 16 ans, domiciliée à Guipry-Messac, peut présenter un projet. Les porteurs de projets peuvent aussi être des associations dont le siège est à Guipry-Messac, ou un collectif d'habitants domiciliés à Guipry-Messac.

Chaque porteur de projet ne peut déposer qu'un seul projet.

Le comité de pilotage est constitué d'élus, de membres du groupe de travail « budget participatif » de l'Atelier Citoyen.

GOVERNANCE

Le dispositif du budget participatif est conduit par un « comité de pilotage ».

Membres du comité de pilotage :

- ▶ Maire
- ▶ Élus de la commission participation citoyenne
- ▶ Groupe de travail « Budget participatif » de l'Atelier Citoyen
- ▶ Adjointes concernées par les projets proposés
- ▶ Directrice Générale des Services - Directeur des Services Techniques
- ▶ Agents municipaux compétents sur les projets proposés.

Élus et membres du comité de pilotage ne peuvent pas être porteurs de projets.

CRITÈRES DE RECEVABILITÉ DES PROJETS

Les projets doivent servir l'intérêt général, c'est à dire, pouvoir bénéficier aux habitants du territoire communal.

Les projets doivent répondre aux critères suivants :

- Être localisés sur la commune de Guipry-Messac
- Ne pas concerner un programme en cours ou déjà réalisé
- Le projet doit être financièrement et techniquement réalisable
- Être respectueux de l'environnement
- Ne pas dépasser l'enveloppe prévisionnelle allouée sauf dans le cas de co-financements déjà actés.

DOMAINES POSSIBLES

Les projets peuvent s'inscrire dans les domaines suivants :

- Environnement : biodiversité, économies d'énergie, espaces naturels et sensibles, déchets / propreté...
- Citoyenneté : Éducation, solidarités, égalité Hommes / Femmes,
- Relations intergénérationnelles, jeunesse, innovation sociale ou numérique...
- Bien vivre : santé, alimentation, tranquillité publique...
- Espaces publics : aménagement urbains, mobiliers, valorisation du patrimoine...
- Arts et culture
- Sports et loisirs

CALENDRIER

1 - Dépôt des candidatures : du 1er avril au 31 juillet 2023

Le formulaire de descriptif du projet pourra être retiré soit directement en Mairie, soit en ligne sur www.guipry-messac.fr.

Le comité de pilotage se réserve la possibilité de prolonger le délai de dépôt des projets.

2 - Présélection : Octobre 2023

Le comité de pilotage examine la recevabilité de tous les projets déposés en s'appuyant

sur les critères énoncés dans le règlement.

3 - Faisabilité

Le comité de pilotage et les candidats pré-sélectionnés étudient la faisabilité technique, juridique, financière des projets.

4 - Validation et Promotion auprès des habitants : Novembre / Décembre 2023

Les porteurs de projets validés sont informés.

5 - Référendum : Semaine du marché de Noël 2023

Une urne sera à disposition dans la Halle pendant le week-end des « Cabanes de Noël » les 9 et 10 décembre. Les bulletins pourront aussi être déposés en mairie, aux heures d'ouverture, durant toute la semaine suivante (du 11 au 15 décembre).

6 - Dépouillement des votes des habitants

Le dépouillement sera réalisé par le comité de pilotage en présence des porteurs des projets soumis au vote.

7 - Proclamation des résultats

Les résultats seront proclamés en janvier 2024, lors des vœux du maire, et diffusés sur les supports de communication municipaux.

RÉALISATION

La phase opérationnelle suit la proclamation des résultats et la réalisation est achevée dans l'année. Elle est suivie d'une inauguration officielle.

Vous souhaitez apporter votre contribution à l'amélioration du bien vivre à Guipry-Messac ? Lancez-vous ! Seul(e) ou à plusieurs... Votre projet est attendu pour le 31 juillet 2023.



L'ATELIER CITOYEN

Depuis le 17 septembre 2022, un atelier citoyen s'est mis en place à Guipry-Messac sous l'impulsion de la municipalité.

Il a vocation à rassembler des habitants volontaires représentant la diversité de la population (issus du monde de l'entreprise, des associations ou citoyens).

Il a pour ambition de se saisir d'enjeux clés structurants pour la commune, identifiés par les membres du groupe, à savoir la mobilité, la communication, l'alimentation, les services.

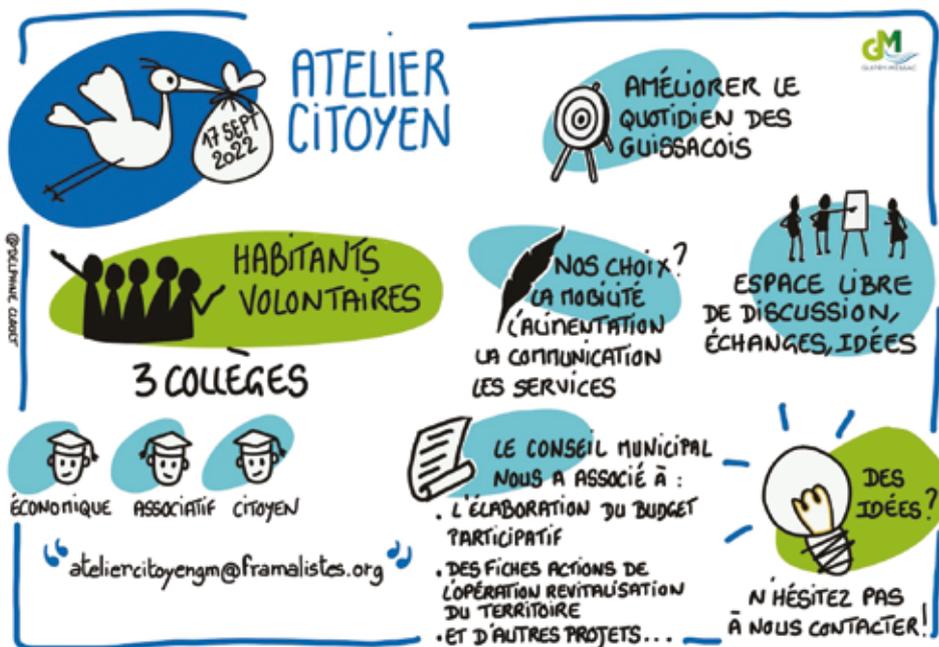
Espace de libre discussion, d'échanges et d'idées, l'atelier sera force de propositions pour la municipalité. Il a débuté sa réflexion pour imaginer des pistes d'amélioration du quotidien des guissacois.

Le conseil municipal s'est saisi de cette opportunité pour associer l'atelier à des réflexions telles que l'élaboration du futur

budget participatif ou des fiches actions de l'Opération de Revitalisation du Territoire.

Vous avez des idées ? n'hésitez pas à prendre contact avec l'atelier citoyen :

ateliercitoyengm@framalistes.org



REVITALISONS NOTRE CENTRE-BOURG - LA PAROLE EST À VOUS !

Guipry-Messac, labellisé Petite Ville de Demain, a défini un projet de revitalisation de ses centres-bourgs formalisé dans une convention : « l'Opération de Revitalisation du Territoire », et signée par la ville, VHBC et l'État en octobre 2022. Au total, plus de 10 actions vont voir le jour sur la ville dans les prochaines années. Afin d'optimiser l'action publique pour qu'elle réponde au mieux aux besoins et attentes de la population, nous comptons sur votre participation pour répondre à un questionnaire disponible sur le site de la mairie www.guipry-messac.fr ou directement en flashant ce QR code. Merci pour votre participation !



ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE ACTION

Association de loi 1901, ACTION a été créée en 1990 par la volonté des élus du territoire et de plusieurs responsables d'associations. L'objectif était d'apporter une réponse à la problématique du chômage au local.

Action propose des missions de travail et un accompagnement socio professionnel sur le territoire de Vallons de haute Bretagne Communauté.

L'association salarie des demandeurs d'emploi du territoire en leur proposant du travail auprès des collectivités, associations et entreprises locales.

La reprise d'emploi rapide, l'accompagnement proposé et les retours des clients permettent aux salariés de reprendre confiance et de tester leurs compétences.

L'association située au RESO - 26 rue du Commandant Charco à Guichen est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

Les missions de l'association

- ▶ Accueillir toute personne rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi
- ▶ Permettre une reprise rapide d'activité et pallier aux besoins de recrutements sur le territoire

▶ Assurer un suivi-accompagnement en lien avec les autres structures de l'emploi et de l'insertion

▶ Défendre le champ de l'économie sociale et solidaire

▶ Contribuer à une solution dans le cadre de l'innovation sociale et le développement économique du territoire

Contact :

02 99 57 30 78

action.guichen@laposte.net



PETITE ENFANCE

MULTI-ACCUEIL NOUGATINE

En mars nous préparons le printemps mais aussi d'ores et déjà la rentrée !

En effet, le travail de la commission d'attribution des places pour la rentrée de septembre 2023 est déjà bien avancé !

Nous avons de nombreuses demandes et nous essayons de faire au mieux pour satisfaire un maximum de familles.

Nous tenons à préciser que nous avons des places d'accueil occasionnel toute l'année. Pour cela les familles doivent s'inscrire auprès de la direction. Les places sont proposées en fonction des disponibilités et en fonction des besoins des familles.



Nous avons également 3 places d'urgences qui permettent d'accueillir votre enfant lorsque votre assistante maternelle est en arrêt maladie, par exemple.

À Nougatine on est engagé et on a plein de projets :



- La semaine nationale de la petite enfance sur le thème « POP » qui se tiendra du 18 au 25 mars mais que nous prolongerons jusqu'au 14 avril, en collaboration avec les autres partenaires petite enfance VHBC.

- Des paren'thé qui seront des temps dédiés aux parents d'enfants de moins de 6 ans pour échanger sur les réalités de parents autour d'un thé, d'un café et encadrée par une professionnelle de la petite enfance.

- Une conférence gesticulée.

- Un ciné échanges avec la projection d'un film documentaire sur un thème de la petite enfance.

- Des ateliers yoga ainsi que des ateliers snoezelen seront également proposés au cours de l'année pour partager des moments parents-enfants.

Tout comme les autres événements, ils seront gratuits et ouverts aux parents d'enfants de moins de 6 ans, fréquentant Nougatine ou non.



À Nougatine, la place du parent est très importante, tant auprès de leurs enfants que de leur implication dans la gestion de l'association, afin qu'elle perdure. Nous avons à cœur de valoriser le rôle et l'engagement de ces parents et de leur proposer ces moments de partage !

Nous avons besoins de bénévoles pour nous aider ! Venez nous rencontrer !

Pour nous contacter :

Chloé DESHAIS, directrice
Julie LE GALL, directrice adjointe
Nougatine.guipry-messac@orange.fr
02 99 34 21 11

Fanny Antois, commission communication

LUDI BULLES

L'association Ludi Bulles, basée à Guipry-Messac, s'adresse aux assistantes maternelles et aux parents de jeunes enfants.

Située dans les locaux du pôle enfance, l'association propose les lundis matin des activités :

- ▶ Éveil musical avec Jessie,
- ▶ Bébé signe avec Amélie,
- ▶ Relax et motricité avec Aurélie.

L'association, dans son désir de partage et de découverte, propose également des

ateliers à thème, les jeudis matin :

- ▶ 19 Janvier, c'était la Galette des Rois. Fabriquer sa propre couronne autour d'une dégustation de galettes.

- ▶ 2 Février, au tour de la fête des crêpes ! Une dégustation de différentes recettes (la traditionnelle, farine de pois chiches, lait de riz)

- ▶ 2 Mars, masques, déguisements ont été de mise pour le thème Carnaval.



- ▶ Le 1er Juin, aura lieu un atelier fête des mères et les papas seront, à leur tour, mis à l'honneur le 15 Juin.

N'hésitez pas à nous contacter pour vous tous renseignements.

Retrouvez nous également sur facebook et sur instagram : <https://www.instagram.com/ludibulles/>



ÉCOLE JEANNE D'ARC

Projet dans les classes :

Chaque classe a vécu des projets durant cette période hivernale. Projet construction pour les PS-MS : ils ont créé une maison en kapla, ou en pâte à modeler...

Les élèves des GS ont créé leur propre album de « Roule Galette » et sont venus raconter l'histoire aux plus petits.

Les CE ont eu l'intervention de l'infirmière scolaire sur le sommeil.

Les élèves de CM ont découvert les peintres Monet et Mitchell, chacun a peint un paysage imaginaire en s'inspirant l'un de ses artistes.

Carnaval de l'école :



Toutes les classes se sont réunies pour fêter le carnaval. Imaginez Spiderman et la Reine des neiges arrivant le matin à l'école. Ils ont pu déguster les crêpes réalisées par les familles.

Projet école E3D :

Dans le cadre de notre projet d'école, dans chaque classe ont été organisées des élections d'éco-délégués. Ces élus ont réalisé un bilan des actions menées depuis la rentrée de septembre : serviette en tissu individuelle à la cantine, recyclage des biodéchets de la cantine pour les poules des familles, un tri sélectif dans les classes.

Projets menés au cours de l'année :

► Participation de toutes les classes à Cinécole : 3 séances de cinéma par classe dans l'année, ainsi qu'aux spectacles proposés par la MJC.

► Emprunt d'albums à la médiathèque une fois par mois.

► Sortie aux Corbinières pour découvrir la biodiversité en lien avec l'École du dehors (CPIE),

► Création d'une cabane végétale avec Estelle de la Vannerie des Prés,

► Visite du centre de tri de Guignen au cycle 3.

► École du dehors.

Informations pratiques :

► Pour inscrire votre enfant pour la rentrée prochaine, vous pouvez contacter la directrice, Mme Gwenaëlle Piguel, au 02.99.34.62.90. ou par courriel eco35.ste-j-arc.messac@e-c.bzh

► Vous voulez suivre l'actualité de l'école, retrouvez-nous ici : <http://ecole-jeanne-darc.fr>

École Jeanne d'Arc

24 rue Jeanne d'Arc - 35480 Guipry-Messac

☎ 02.99.34.62.90

✉ eco35.ste-j-arc.messac@e-c.bzh

<http://ecole-jeanne-darc.fr>

ÉCOLE SAINT MICHEL

« Ici et ailleurs » est le thème de cette année scolaire.

« Ici » : samedi 4 mars, la cour maternelle a accueilli 4 nouveaux arbres. Ils offriront l'ombre nécessaire pour bien vivre sur cette cour.



Un projet autour de la végétalisation débute. Les enfants réfléchissent, accompagnés de leur enseignant que les cours deviennent des lieux plus verts, plus expérimentaux et plus ludiques.

« Ailleurs », les élèves des classes du CE2 au CM2 ont participé à une classe de neige à Ascou-Pailhères en Ariège en janvier dernier : de très bons souvenirs pour tous.

« Ailleurs » : des projets sont initiés pour découvrir la culture d'autres régions, d'autres pays.

Les inscriptions pour l'année scolaire 2023-

2024 ont débuté. Prenez contact pour une présentation du projet éducatif, de l'équipe pédagogique et une visite des locaux.

Des pré-inscriptions en ligne sont possibles sur le site de l'école (onglet « pré-inscription en ligne »).

École Saint-Michel

22 avenue du port
35480 GUIPRY-MESSAC

Site : ecolesaintmichel-guipry.fr

Contact :

Corinne CHAUVIN, chef d'établissement

☎ : 02.99.34.71.00

@ : eco35.st-michel.guipry@e-c.bzh



APE LA ROCHE DES GRÉES

L'APE la Roche des Grées vous remercie pour votre soutien, par vos adhésions, votre participation à nos différentes actions et vos coups de main. Grâce à vous, nous pouvons soutenir financièrement les initiatives pédagogiques de l'équipe enseignante et ainsi de participer au plaisir d'apprendre et à l'éveil de nos enfants.

La prochaine action sera la chasse aux œufs qui aura lieu à l'arboparc le 2 avril de 10h à 13h, permettra aux grands comme aux petits de passer un bon moment en plein air et surtout de récolter des chocolats ! Nous en profitons pour vous informer que la fête de l'école se tiendra le 11 juin à l'espace Claude Michel, alors réservez la date !

N'hésitez pas à nous rejoindre pour partager vos idées. Les réunions ont lieu tous les premiers jeudi de chaque mois à 20h15 à la garderie.

Page Facebook : APE le roche des Grées

Mail : apelarochedesgrees@yahoo.fr

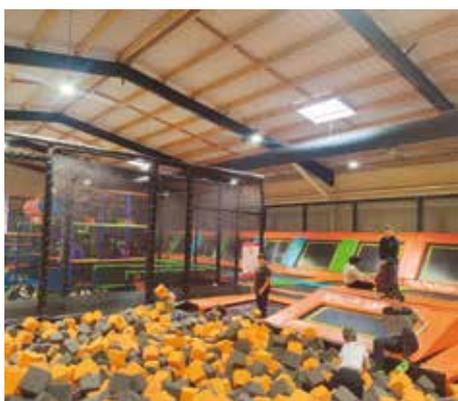


ESPACE JEUNES DE GUIPRY-MESSAC

L'Espace Jeunes était ouvert durant les deux semaines de vacances d'hiver avec un programme varié. Les jeunes ont répondu présent avec des inscriptions en hausse et une dynamique très positive.

L'animateur a proposé des activités telles que l'initiation au débat, journée sportive, tournoi FIFA et plein d'autres.

Ces vacances ont été également marquées par des sorties avec l'accueil de loisirs de Val d'Anast et le délocalisé du VHBC tel que Kampus 137 (trampoline parc) ou encore au Futuroscope.



Afin de limiter les inégalités, responsabiliser et valoriser les jeunes de l'autofinancement ont été mises en place. Ce qui a permis à des jeunes de partir sans dépenser le moindre argent.

Les horaires d'ouverture :

- Mercredi de 13h30 à 18h30 en ouverture libre
- Vendredi de 17h30 à 18h30 en ouverture libre
- Vendredi de 18h30 à 21h30 soirée à thème

sur inscription

- Samedi de 13h30 à 18h30 en ouverture libre
- Toutes les vacances scolaires

Contact :

FB : L'Espace Jeunes Guipry-Messac

Insta : ejuiprymessac

Numéro de l'animateur : 06.43.76.25.43



PAROLE DES JEUNES

Kélia 14 ans : L'Espace Jeunes, c'est vraiment un endroit où on se sent bien, on rigole bien, on apprend à connaître de nouvelles personnes et on a un super animateur. On fait plusieurs sorties comme la patinoire, le bowling, le Futuroscope...L'espace Jeunes, c'est juste coollll zéro stress juste de l'amusement et de la rigolade. On fait même des TIK TOK.

Léo 14 ans : Pour moi l'Espace Jeunes c'est un endroit cool avec plein de sorties ou activités les unes plus folles que les autres et surtout on ne s'ennuie jamais avec un tel animateur.

Tom 12 ans : J'ai beaucoup aimé les activités surtout le Futuroscope qui est un top souvenir. C'est la première fois que je faisais un grand parc avec mes potes.

Maxime 12 ans : Les activités sont assez diverses et on peut les faire entre amis. J'ai beaucoup aimé le Futuroscope et qu'on soit en semi-autonomie.

Yan 14 ans : Je suis allé à l'Espace Jeunes durant les vacances de février et c'était bien. Ils proposent des activités variées et peu cher. L'ambiance est conviviale. On nous propose des activités avec d'autres Espaces Jeunes des alentours. Les activités peuvent plaire à tout le monde.



COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICE (CJS)

A Guipry-Messac, cet été une quinzaine de jeunes de 16 à 18 ans pourront créer et gérer leur propre entreprise coopérative !

La MFR et la commune de Guipry-Messac accueilleront la Coopérative Jeunesse de Service (CJS) en juillet et août en partenariat avec Vallons de Haute Bretagne communauté.

Ce dispositif éphémère va permettre à une quinzaine de jeunes ayant entre 16 et 18 ans compris de découvrir l'entrepreneuriat en collectif et de créer et gérer leur propre entreprise coopérative. Ensemble, pendant deux mois, ils,elles pourront proposer des prestations de services aux collectivités, particuliers et entreprises du territoire.

Les jeunes entrepreneur.es bénéficieront d'un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (Cape) durant ces 2 mois et se répartiront eux-mêmes à la fin de l'expérience l'ensemble des bénéfices tirés des prestations de services effectuées.

Avec l'aide de leurs 2 chargé.es d'accompagnement, ils,elles pourront développer leur esprit d'initiative, tisser un réseau local, découvrir d'une autre façon leur territoire de vie, apprendre à faire ensemble et mettre en avant ou découvrir de nouvelles compétences.

Ce dispositif déjà testé sur Bain de Bretagne, Grand Fougeray et Guichen a fait preuve d'impacts positifs pour les jeunes : confiance en soi, expérience innovante à mettre en valeur sur leur CV, découverte de l'économie sociale et solidaire, création et participation à des projets collectifs par la suite.

Pour faire partie de l'aventure, aucune sélection n'est faite, tout le monde a sa chance et seule la motivation compte !

Ce beau projet est piloté par Vallons Solidaires (Pôle de l'Économie sociale et Solidaire des Vallons de Vilaine) en partenariat avec la coopérative régionale Le Cric, le Service info jeunes de Vallons de Haute Bretagne Communauté, We Ker, le Dépar-

tement d'Ille-et-Vilaine, la Caf35, Marcel co working, la Région Bretagne et deux anciens coopérant du territoire. Bon vent à la première Coopérative Jeunesse de Services 2023 !

ARGENT DE POCHE : UN PREMIER JOB POUR LES 16-17 ANS

Vallons de Haute Bretagne Communauté pérennise en 2023 le dispositif Argent de poche en partenariat avec les communes du territoire.

Le dispositif Argent de poche permet aux jeunes mineurs de 16 et 17 ans d'acquérir une première expérience professionnelle.

Vallons de Haute Bretagne Communauté coordonne et finance le dispositif tandis que chaque commune assure la gestion administrative des contrats et de la paie.

En échange de travaux d'intérêt collectif dans la commune, les jeunes sont rémunérés sur la base du Smic horaire pour effectuer 3 missions de 4h ou 4 missions de 3h. Ils sont employés comme vacataires et deviennent agents communaux le temps des missions.

Pour quelles missions ?

Les domaines d'intervention de ces chantiers peuvent être divers : petits travaux de

peinture, rangement de livres à la bibliothèque, arrosage, tonte de pelouses, entretien de locaux ou de l'espace public, tâches administratives, etc.

Pendant ce chantier, sous la responsabilité d'un personnel qualifié, les jeunes intègrent l'équipe communale et sont encadrés par un agent-tuteur de la commune qui les accompagne dans leur mission.

Afin de respecter la réglementation du travail, les jeunes ne sont jamais amenés à prendre des risques.

Le dispositif se déroulera du 10 juillet au 1er septembre 2023. Les inscriptions sont à faire auprès de la Mairie.

Un jury de recrutement se réunira début du mois de Juin et prendra en compte :

- ▶ le respect de la tranche d'âge impartie,
- ▶ le nombre de places proposées dans les services demandés par les jeunes
- ▶ et la disponibilité du jeune sur l'été.

Pour toute question, le Service info jeunes vous accueille et vous informe : 02 99 52 08 91 / 06 88 01 15 59 reunan.girard@vallonsdehautebretagne.fr

MJC - ESPACE SOCIOCULTUREL



Une fin de saison riche et très festive à la MJC !

Très festive en avril, en effet, puisque le **festival Cirqu'en Fête est de retour pour une sixième édition !**



A cette occasion, la famille Rech Juniors installera son chapiteau sur le parking de l'espace Claude Michel **du mardi 11 au vendredi 21 avril pour 10 jours de fête, de bonne humeur et d'émotion.**

La volonté première de la MJC et de la commune est de mettre la culture à la portée de tous. Le public pourra donc découvrir pas moins de 11 compagnies et assister à une quinzaine de représentations qui se dérouleront en grande partie sous le chapiteau des Rech Juniors, rue de la Résistance, mais aussi en itinérance sur Lohéac et Saint-Malo-de-Phily. En parallèle de cette programmation artistique, **un stage pour faire découvrir les arts du cirque** sera proposé par les artistes du Cirque Rech Juniors aux enfants âgés de 5 à 12 ans **du lundi 17 au vendredi 21 avril**. Un spectacle conclura cette formidable aventure et sera présenté vendredi 21 avril sous le chapiteau. Un **atelier de magie**, animé par Monsieur Z, sera proposé le **jeudi 20 avril** après-midi pour les enfants à partir de 9 ans.

Cirqu'en Fête, c'est avant tout le rendez-vous des familles et l'occasion de vivre des moments de joie et de partage. Alors retrouvons-nous, **dimanche 16 avril à partir de 14 heures, pour une grande parade costumée** (ou pas !) du square de la Liberté au chapiteau des Rech Juniors, accompagnés du petit train de la compagnie Elixir. A l'issue de la parade, de nombreuses animations seront proposées autour du chapiteau aux petits comme aux grands : manège, balades à poneys, jeux, ateliers, épreuves d'adresse ... Le spectacle « L'illusionniste » de Monsieur Z, mêlant magie, théâtre et mentalisme, clôturera cette journée exceptionnelle à 18h.

N'hésitez pas à consulter le programme détaillé des animations du festival à l'accueil de la MJC ou sur le site **cirquenfete.fr**

Très festive en mai et juin également avec la deuxième édition de « MJC en fête » !



Cette année à nouveau, la MJC sera en fête sur une période de quatre semaines, période sur laquelle la plupart des ateliers de la MJC seront présentés au public du territoire sous forme de portes ouvertes ou animations.

« MJC en fête » débutera avec l'Assemblée Générale de la MJC (réservée aux adhérents) le vendredi 12 mai, se poursuivra avec **des représentations en soirée des divers ateliers de la MJC mercredi 24 mai et 7 juin à Lohéac, mercredi 31 mai à Saint-Malo-de-Phily**. La **soirée théâtre** présentée par les adhérents enfants, ados et adultes aura lieu le **vendredi 2 juin** à la salle des fêtes de Guipry-Messac. **Samedi 3 juin, à 19 h**, la MJC s'associe à la médiathèque pour vous offrir un **apéro concert participatif devant la médiathèque**. Les spectateurs seront invités à chanter et danser **avec l'orchestre L'Happy Noir.e** sur un répertoire traditionnel francophone. Afin de préparer cette soirée, tous les habitants sont invités à se joindre aux répétitions des chorales mardis 16, 23 et 30 mai à 20h30 à la MJC. « MJC en fête » se clôturera par une **soirée galettes-crêpes**, ouverte à tous, précédée d'un **spectacle de rue gratuit vendredi 9 juin et d'un apéro-concert avec les groupes de musiques actuelles de la MJC**, à l'espace Claude Michel. De quoi vivre de bons moments de découverte et de convivialité !

A ces temps forts s'ajoute, comme toujours, notre programme des Renc'arts de prin-

temps avec les animations habituelles : sortie, Repair Café, Kfé des familles ... N'hésitez pas à venir le consulter à l'accueil !

Programme des animations du deuxième trimestre 2023

- ▶ Samedi 25 mars : Salon des Vins et des savoir-faire – salle des Fêtes de Guipry-Messac – salon toute la journée – repas gastronomique à 20h30 (37,50 € le repas, vins compris, sur réservation)
- ▶ Vendredi 31 mars : spectacle théâtral-apéritif « Apérotomanie », conseillé à partir de 16 ans, à Saint-Malo-de-Phily, salle Picasso – 18h30 & 20h30
- ▶ Mardi 4 avril : Sortie pour tous « Visite du journal Ouest-France à Rennes » - de 20h à 1h30
- ▶ Samedi 8 avril : Repair Café – salle de la Charmille, rue Cawiezal, derrière le presbytère – de 9h30 à 11h30
- ▶ **FESTIVAL CIRQU'EN FÊTE du 11 au 21 avril 2023 - programme des spectacles**

🎪 Mercredi 12 avril : spectacle musical et participatif « Un crapaud presque charmant », conseillé à partir de 3 ans - chapiteau des Rech Juniors – 15h

🎪 Vendredi 14 avril : spectacle musical et burlesque « Les Madeleines de Poulpe », conseillé à partir de 6 ans - chapiteau des Rech Juniors – 20h30



🎪 Samedi 15 avril : spectacle familial « Aux P'tits Rognons », conseillé à partir de 3 ans - Saint-Malo-de-Phily (cour de l'école)

🎪 Samedi 15 avril : spectacle « Boucan », conseillé à partir de 7 ans - chapiteau des Rech Juniors – 20h30

 Dimanche 16 avril : spectacle théâtral 'Le petit déjeuner », conseillé à partir de 12 ans – chapiteau des Rech Juniors – 9h30 & 11h00

 Dimanche 16 avril : Grande parade à partir de 14 heures et animations diverses et variées tout au long de l'après-midi près du chapiteau des Rech Juniors

 Mardi 18 avril : spectacle familial de cirque traditionnel du Cirque Rech sous le chapiteau des Rech Juniors – 20h00

 Mercredi 19 avril : spectacle de cirque acrobatique et musical « Le Grenier à Pépé », conseillé à partir de 3 ans - Lohéac – 17h00

 Mercredi 19 avril : spectacle interactif, théâtre et parentalité « Quelle famille ?! » - chapiteau des Rech Juniors 20h00

 Jeudi 20 avril : spectacle de magie musicale « Vivi », conseillé à partir de 3 ans – chapiteau des Rech Juniors – 20h00

 Vendredi 21 avril : spectacle de cirque traditionnel des enfants « Les enfants font leur cirque » - chapiteau des Rech Juniors – 20h00

► Du lundi 17 avril au vendredi 21 avril : stage de cirque sous le chapiteau des Rech

Juniors pour les enfants de 5 à 12 ans (10h-12h30/14h-16h)

► Jeudi 20 avril : atelier « magie » pour les enfants à partir de 9 ans, animé par Mr Z – 14h30 à 16h30

► Du mercredi 26 au vendredi 28 avril : stage dessin « Sensation de dessin » pour les enfants de 10 à 14 ans, animé par Théo TANAKA – de 14h à 15h30

► Mardi 16 mai : Kfé des Familles « Le stress et les exams » - de 20h à 22h, à la salle des associations de Lohéac

► « **MJC EN FÊTE** » du 17 mai au 9 juin 2023, avec au programme :

- Mercredi 17 mai : vernissage des expositions artistiques - à la MJC - 19h30 à 21h30

- Mercredi 24 mai : représentations des ateliers guitare, piano, chorale enfant et chorale « Deux rives en chœur » - salle Gordini de Lohéac – 19h30 à 21h30

- Mercredi 31 mai : représentations des ateliers batterie, piano, harmonica, chorale « Nominœ » et percussions africaines – salle Renoir de Saint-Malo-de-Phily – 19h30 à 21h30

- Vendredi 2 juin : soirée théâtrale des ateliers théâtre enfants, ados et adultes – salle des Fêtes de Guipry-Messac – 20h30

- Samedi 3 juin : apéro concert participatif avec l'orchestre L'Happy Noir.e – Médiathèque de Guipry-Messac – 19h00

- Mercredi 7 juin : représentation des ateliers saxophone, chant individuel, piano, chant polyphonique, capoeira et danse hip-hop – salle Gordini de Lohéac – 19h30 à 21h30

- Vendredi 9 juin : soirée de clôture de « MJC EN FÊTE » à l'espace Claude Michel : - 19h15 : spectacle de rue « Sol B » - gratuit

- 20h15 : apéro concert avec les groupes de musiques actuelles de la MJC – gratuit

- 21h00 : repas « galettes et crêpes » (sur inscription - 16€ / adulte et 10 € / enfant) suivi d'une soirée dansante

Informations pratiques

52 avenue du Port
35480 GUIPRY-MESSAC

Tél : 02.99.34.74.94

Adresse : accueil@mjcmessacguipry.org

Site internet : mjcmessacguipry.org

Site internet du festival : cirquenfete.fr

Horaires d'ouverture :

Hors vacances scolaires :

Lundi au vendredi : 9h - 12h / 14h - 19h

Samedi : 9h - 12h30

Pendant les vacances scolaires :

Lundi au vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h

BOUM BOUM PRODUCTION

9 juillet - 1er août : des vacances sous le signe « d'Un Soir, Une île »

9 juillet, premier week-end des vacances : le soleil darde ses rayons baignant d'un air chaud la Vilaine et ses berges. Tout est immobile dans la chaleur matinale, le temps semble suspendu, c'est l'été. Et là, un frémissement, l'onde de la Vilaine s'anime ! On entend de doux « Boum Boum » dans l'air vaporeux. C'est le réveil de nos vallons, le top départ de la saison : la plus petite grande Armada du monde démarre à Bourg des Comptes pour arriver à Guipry-Messac avec ses animations et, entre autres, la grande parade de « l'Ethno Machine ».

Ce 9 juillet, les bords de Vilaine vont s'animer pour une grande journée faite de multiples festivités, des spectacles bien entendu mais aussi des activités sportives et nautiques ! Car, oui, nous avons des talents

méconnus... Nous vous révélerons dans le prochain numéro du bulletin municipal le détail précis de cette grande journée d'ouverture des vacances d'été.



Reviendront bien sûr nos rendez-vous du mardi, du 18 juillet au 1er août, avec de la magie, du maloya (musique de la Réunion) sur l'île de la Minoterie, notre fief habituel. Et, nous nous évaderons le 25 juillet où « Un Soir, Une île » sera accueilli par la Cha-

pelle-Bouëxic pour une soirée endiablée de danse swing et de musique lindy hop (jazz des années 50).

En attendant de venir fêter l'été avec nous, n'hésitez pas à nous contacter pour participer d'une façon ou d'une autre à cette belle aventure. Vous êtes les bienvenus !

Contact

boumboumcoordination@gmail.com

ou 06.59.99.01.82

Toute l'équipe de Boum Boum Productions

Boum
boum
PRODUCTION

DÉRIVES EN SCÈNE DE RETOUR À L'AUTOMNE !

Après les cinq week-ends de représentation en fin d'année 2022, Dérives en Scène a tourné la page de son spectacle « Hôtes Tensions ».

La troupe de théâtre amateur de Guipry-Messac a eu la chance d'être accompagnée à chaque spectacle par un public conquis, pour preuve les rires et applaudissements reçus en guise de remerciement.

Fort de ce succès, l'équipe est motivée plus que jamais et a déjà commencé à travailler sa nouvelle pièce. Il s'agira à nouveau d'une comédie, intitulée « l'assistant ». A croire que l'auteur, Jean-Michel Haguenard, a su déceler la fibre comique de Dérives en Scène, puisque le texte colle vraiment à l'esprit de la troupe : des personnages attachants incarnés par 6 comédiennes et 3 comédiens, toutes et tous enthousiastes à l'idée de partager avec le public guissacois des moments de détente et de rire à partir du mois d'octobre prochain.

Pour l'heure, le temps est au travail : apprentissage du texte, mise en scène et création du décor, avec une aide précieuse de bénévoles, membres à part entière de ce nouveau projet.

Toutes les infos sur leur page facebook : Dérives En Scène

RÉPÉTITIONS POUR LE PROCHAIN SPECTACLE QUI SERA JOUÉ SUR SCÈNE À PARTIR D'OCTOBRE 2023



LE FRUIT D'UNE PASSION



L'association Le fruit d'une passion basée à Guipry-Messac, vous propose des cours de musique, ludiques, sensorielles et créatives, tout public et toute l'année.

Activités

En cette année 2022-2023, l'association a proposé :
Du chant prénatal - à partir du 3ème mois de grossesse. De l'éveil musical dès les 9 mois de l'enfant, un atelier découvertes instrumentales, des cours collectifs de développement musical et



chant, un atelier vocal adultes, des cours de guitare, piano, chant et technique vocale.

Nous avons également eu le plaisir de proposer des concerts dans différents Ehpad et foyers de l'Ille-et-Vilaine ainsi que des ateliers d'éveil (associations Ludi Bulles et Chamboul'tout). Et avons restitué un beau concert de Noël en partenariat avec l'école d'art Martenot Rennes.

Événements à venir

► A partir du mois de mai, comme chaque année, nous proposons les mois découvertes ! Inscrivez-vous dans l'atelier de votre choix à un prix réduit afin de découvrir et expérimenter.

► Nous vous invitons à venir découvrir une partie de nos activités lors de notre **Féribé enChanté du lundi 1er mai.**

Concert des élèves et des professeurs. Une programmation variée et familiale.
Lieu : Église Saint-Abdon-Et-Saint-Sennen, Guipry-Messac.

Pour plus de détails, suivez nos actualités sur :

Notre site internet : <https://ecole-musique-chant.wixsite.com/lefruitdunepassion35>
Facebook : <https://www.facebook.com/lefruitdunepassion35480>
Contact : 06.25.67.19.69 ou par mail : lefruitdunepassion35480@gmail.com



CINÉMA L'ALLIANCE

Le Cinéma L'Alliance a commencé l'année sur les chapeaux de roue avec la 8ème édition de Bobin'Âges : le festival pour tous les âges ! Les petits et grands ont pu découvrir tout au long du mois de février de nombreux films : des comédies, films d'animation, films de répertoire...

Sous la supervision d'un animateur de l'association rennaise 3 Hit Combo, un groupe de 4 jeunes a terminé l'assemblage d'une... borne d'arcade !

Laquelle borne sera très bientôt en accès libre dans le hall du cinéma !

Pour les vacances d'avril, nous prévoyons un programme tout aussi alléchant !

► Une soirée spéciale Super Mario avec le sextuple champion du monde de Super Mario Kart, Florent Lecoanet. Mercredi 19 avril à 20h.

► Une journée jeux de rôle autour du film Donjons & Dragons.

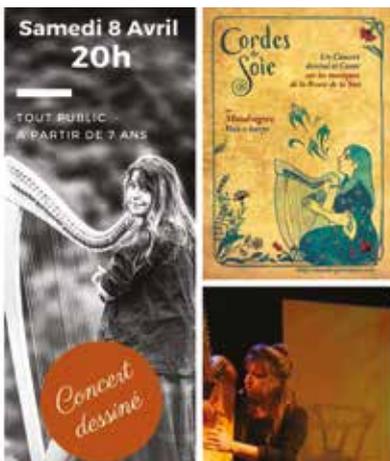
► Des jeux et animations réalité virtuelle avec l'Espace jeunes de Guipry-Messac.

L'ALLIANCE
Cinéma



LES ANIMATIONS DE LA MÉDIATHÈQUE

Samedi 8 avril - 20h : Concert de harpe « cordes de soie » par Mandragore. Concert dessiné et conté sur les musiques de la Route de la Soie. Tout public - à partir de 7 ans.



Vendredi 5 mai - 19h : Rencontre naturopathie sur l'intestin avec Ambre Dissaux. Ado-Adulte - Entrée libre.

De mai à août : Exposition Gwen Ar Breizhou avec Gwenaël Moreau.

Samedi 13 mai - de 14h à 16h : Atelier Slam avec Ludovic Bedel / ULM. Ado-Adulte - sur inscription auprès de la Médiathèque.

Samedi 27 mai : Club BD avec Guirec Queré. 12 ans et +

Samedi 3 juin - 19h : Concert participatif avec l'orchestre « L'Happy Noir.e ». Musique Destabulante devant la Médiathèque. Tout public.



Du 1er juillet au 31 août : Concours de cartes postales été 2023. Tout public.

Samedi 8 juillet - de 10h30 à 12h30 : Atelier créatif « Décore ton sac de plage » avec Caroline. 8 à 12 ans - sur inscription auprès de la Médiathèque.

QUOI D'NEUF À L'ARBOPARC ?

V'la l'printemps et la nature redémarre. Pendant l'hiver il n'y a que quelques arbustes en fleurs mais avec le printemps tout repart. Les brebis (et...les agneaux !!!) sont de retour pour le plaisir des plus grands ...et surtout des plus petits et cette année ils sont nombreux (plus de 1,5 agneaux par brebis) . Bravo le berger.

Comme tous les ans il y aura la fête des parrainages MAIS cette année elle n'aura pas lieu le 8 mai comme le veut la tradition mais le **dimanche 7 mai** en matinée (10h) et l'après-midi auront lieu les visites commentées par Gérard Brière, grand maître de notre Arboparc et Président de la société d'horticulture d'Ille-et-Vilaine.

Une occasion de bien découvrir ou redécouvrir l'Arboparc de notre commune. Évidemment vous pouvez encore parrainer un arbre quand vous le voulez.

Cet Arboparc justement passe dans la cours des grands puisque cette année il figurera dans la brochure des **PARCS ET JARDINS DE BRETAGNE**. Mais oui ! Nous pouvons en être très fiers et remercier toute l'équipe de l'entreprise BAUDU qui l'entretient avec cœur mais aussi l'équipe des bénévoles qui assurent l'entretien de certaines zones spécifiques. MAIS ces bénévoles ont presque tous plus de 60 ans (et le pouce...). il faudrait renforcer cette équipe et pour cela nous faisons appel aux bonnes volontés.

Il s'agit, grosso modo, d'une demie journée par mois dans une bonne ambiance et il y a plein de choses à apprendre au contact des membres de la société d'horticulture Gérard BRIÈRE et Yves BAUDOUIN.

Cette équipe de bénévoles, en plus, a signé un partenariat avec PRISME une association qui s'occupe de remise (ou mise...) au travail de jeunes sans emploi et plutôt désœuvrés C'est notre B A à nous et nous continuerons cette année à les aider.

Revenez-vous à tous le 7 Mai et visitez l'Arboparc

USGM FÉDÉRATION GUIPRY-MESSAC



Matinée éco-citoyenne le 29 avril 2023 en partenariat avec la Maison du Tourisme

L'USGM fédération et les associations sportives USGM de Guipry-Messac vous invitent tous à participer le **samedi 29 avril 2023** à la matinée éco-citoyenne qui se déroulera sur la commune : Rendez-vous à 9h00 au 8 square de la liberté Guipry-Messac.

Parlez-en autour de vous, petits et grands vous êtes tous les bienvenus contact mail : usgm.fede.as@gmail.com

Journée découverte sportive le 13 mai à l'Espace Claude Michel (salle polyvalente)

L'USGM fédération et les associations sportives USGM de Guipry-Messac vous invitent tous à venir nous rencontrer sur le site de l'Espace Claude Michel le **samedi 13 mai 2023** à partir de 10h00. Vous pourrez rencontrer les associations sportives de notre commune qui vous présenteront leurs activités. Venez découvrir et participer aux activités des clubs présents pendant cette journée.

Les porteurs de projets sportifs qui peuvent être envisagés sur la commune par certains pour la rentrée 2023 sont aussi invités à nous contacter par mail pour l'organisation de leur présence à nos côtés. Ils sont les bienvenus (proposition à faire par mail : usgm.fede.as@gmail.com).

On vous attend nombreux

L'équipe USGM fédération



USGM BASKET

Après plus de 10 ans de bons et loyaux services, le logo de l'US GUIPRY-MESSAC Basket laisse sa place à un tout nouveau logo créé avec l'aide d'une graphiste locale.

Voici donc le nouveau visuel qui met désormais en avant nos couleurs « Jaunes et Noires ».

Nos coordonnées restent les mêmes : contact@guiprymessacbasket.fr de même que l'adresse de notre site : www.guiprymessacbasket.fr

Vous pouvez également nous suivre sur Facebook : @usgmbasketofficiel et Instagram : usguiprymessacbasket



JUDO CLUB GUIPRY-MESSAC

Depuis septembre 2022, le judo club a réouvert ses portes au dojo Bel Air près du collège. Les judokas de 3 à 11 ans peuvent s'initier aux techniques de judo chaque mercredi et samedi matin.

Cette saison 2022-2023, nous comptons 42 judokas et nous espérons vous voir nombreux pour la prochaine saison 2023-2024 ou à l'occasion d'une porte ouverte courant mai.

Le 4 et 8 février, nos petits judokas ont eu l'occasion d'inviter un ami afin de partager un moment de complicité et faire découvrir leur sport. L'événement « Amène un ami » a été très apprécié et sera renouvelé pour le plus grand plaisir des enfants.

Les adultes, eux, peuvent pratiquer le taïso et self défense le jeudi soir à partir de 19h.

N'hésitez pas à venir par curiosité sur les horaires de cours pour découvrir les différentes activités.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter Marie GERARD.
Mail : judo.guipry@gmail.com
Insta : [judoclubguiprymessac](https://www.instagram.com/judoclubguiprymessac)



CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL CYCLISTE DE L'AVENIR LE 18 JUIN 2023

Le Vélo Club Guipry-Messac va organiser le Départemental 35 des jeunes, Minimes U15, Cadets U17 et Juniors U19 le dimanche 18 juin 2023 à Guipry sous le contrôle technique du Redon OC.

Plus de 200 coureurs vont se disputer le titre de Champion Départemental sur un circuit de 8km dont le départ et arrivée seront situés rue de la Libération pour prendre la direction de la rue de Lieuron, la Timouriais, le Petit Bonheur, le Tertre, la Ménardaie, Trévin, les Cages, ZI de Pelouaille, la Lande de Trévin et retour vers rue de la Libération.

La circulation sera réglementée sur les rues et routes empruntées et des déviations seront mises en place pour faciliter les déplacements des usagers.

Le VCGM c'est aussi un club de cyclospor-tifs et cyclotouristes qui se retrouvent le dimanche matin pour rouler sur différents circuits suivant les niveaux, il est toujours possible de rejoindre le club en prenant contact avec Jean-Claude LEON :

jean-claude.leon3@wanadoo.fr



LES FOUS DU VOLANT

Pour les Fous du Volant, la saison 2022/23 se révèle très dynamique !

En effet, le club a dépassé les 150 licenciés, un chiffre qui n'avait pas été atteint depuis plusieurs saisons, conditions sanitaires obligent...

Plusieurs évènements ont déjà eu lieu : une soirée Blackminton (et oui, on peut aussi jouer au badminton dans le noir !) a eu lieu fin novembre au profit du Téléthon.



Par ailleurs, notre club a été retenu par le comité départemental pour accueillir le Championnat départemental jeunes les 21 et 22 janvier : merci pour leur confiance et surtout bravo à 2 de nos joueuses : Awena termine en 3è place en double dame pour son 1er championnat et Alizée a terminé 3ème en simple dame Benjaminine, puis en double mixte avec Mathys LEVESQUE en seconde place et pour finir en double dame avec Maellys Leclerc, elles décrochent le titre de championnes d'Ille-et-Vilaine.



BRAVO LES PETITS FOUS !

À venir : notre tournoi adultes le 17 mars et notre tournoi jeunes le 15 avril, sans compter nos évènements en interne (tournoi amical, Bad en famille, bad avec tes potes,...)

Vous pouvez toujours venir nous rejoindre en cours de saison, des séances d'essai gratuites sont prévues.

Toutes les informations sur notre club sur notre site : <http://lesfousduvolant35.e-mon-site.com/>

FOOTBALL CLUB GUIPRY-MESSAC SECTION LOISIR

Le FCGM propose à ses licenciés et non licenciés, un accès aux nouvelles pratiques de la FFF telles que le Fitfoot, le foot en marchant, le foot à 5, le beach soccer...

Une section loisir a vu le jour et des séances de fitfoot et foot en marchant ont lieu les mercredis de 19h à 20h à l'espace Claude Michel en attendant les beaux jours pour la pratique du foot à 5 et du beach soccer. Ces séances sont animées par David Rol-lais, référent fitfoot de la ligue de Bretagne de football et Bruno Ferry référent de la section loisir du FCGM.

Pour nous aider à développer ces nouvelles pratiques sport/santé/bien-être, nous espérons la construction à moyen terme d'un terrain de foot à 5 qui serait également accessible pour les écoles, le collège et toute autre association ou collectif de Guipry-Messac et du secteur.

Cette infrastructure subventionnée a 80% par l'Agence Nationale du Sport (ANS) s'inscrirait dans un véritable projet

destiné à la communauté où grands et petits, hommes et femmes pourraient avoir accès ces nouvelles pratiques adaptées.



INSTITUT DE SOPHROLOGIE : 1ÈRE ÉCOLE DES EXPATRIÉS FRANÇAIS

Vous êtes nombreuses à faire le choix d'un emploi nomade en expatriation, et à choisir des métiers qui mettent en avant les qualités d'écoute et d'empathie. Sophrologie Formations accueille de plus en plus de FemmExpats.

Partir à l'aventure avec Sophrologie Formations

Être immergé(e) en terre inconnue peut représenter un stress, s'installer dans un nouveau pays où l'on ne comprend pas les codes et la langue, gérer le déménagement

et s'intégrer socialement, évoluer désormais dans un contexte interculturel, voilà quelques difficultés qui sont généralement rencontrées chez les expatriés.

Et si l'aventure était à l'intérieur...

La sophrologie peut aider dans beaucoup de ces cas évoqués. Cette technique créée dans les années 60, trop assimilée à la relaxation, est devenue une véritable profession à part entière. Ce métier autour de l'humain remet les valeurs en avant, valorise l'écoute et la bienveillance.

Sophrologie Formations est la première École de Sophrologie des Expatriés depuis 2020.

Leurs élèves expat (futurs sophrologues) sont principalement des femmes qui souhaitent vivre pleinement de leur passion et surtout avoir leur place à part entière en ayant un vrai métier après 2 ans de formation.

Sophrologie Formations
25 La Migorais - 35480 Guipry-Messac
02 99 34 21 21 - isr@sophrologie-formations.com
www.sophrologie-formations.com

SOPHROLOGIE FORMATIONS (ISR) 1ère école de sophrologie des expats



GÉRER MES BIENS IMMOBILIERS (GMBI)

Les démarches pour les propriétaires

Depuis le 1er janvier 2023, tous les propriétaires ont une nouvelle obligation fiscale à accomplir en ligne sur leur espace sécurisé : ils doivent confirmer à l'administration fiscale qui occupe leur propriété. Cette démarche obligatoire doit être réalisée avant le 1er juillet 2023.

« Gérer mes biens immobiliers » (GMBI) est une nouvelle fonction du portail impots.gouv.fr. Elle permet à toutes les personnes qui sont propriétaires d'un bien immobilier de voir comment ces biens sont référencés par l'administration fiscale. C'est aussi l'outil par lequel les propriétaires remplissent leurs obligations fiscales, d'une part pour déclarer la situation d'occupation des locaux d'habitation, et d'autre part pour remplir leurs obligations en cas de travaux.

En effet, GMBI sert principalement à établir les impositions de la fiscalité directe locale : taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxe sur les logements vacants, mais aussi les taxes d'urbanisme en cas de travaux. La mise en place de GMBI est donc à la fois un projet de modernisation et de simplification important, et un outil permettant de fiabiliser les impositions et d'éviter des contentieux (en particulier de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires).

Si vous êtes propriétaire de votre logement et que vous l'occupez comme résidence principale, il suffit de 4 clics pour faire la déclaration. Le formulaire est déjà pré-

rempli, et si votre logement comporte plusieurs locaux, par exemple un appartement plus une cave et une place de parking, la déclaration est réalisée en une fois pour tous les locaux de son logement. Si la déclaration n'est pas faite, votre logement sera imposé comme une résidence secondaire et vous devrez payer une taxe d'habitation à taux plein.

Si vous êtes propriétaire d'un logement que vous donnez en location, vous devez indiquer sur GMBI qui sont vos locataires et depuis quand ils occupent votre logement. De cette façon, la taxation est adressée à la bonne personne. Par souci de simplification, les occupants déjà connus sont prérenseignés.

Il vous suffira de confirmer les informations et d'indiquer quel est le montant du loyer mensuel qui est prévu dans le bail.

Dans le cas où le locataire a quitté le logement, il suffit de renseigner sa date de départ.

Attention ! Cette obligation concerne même les propriétaires qui ont donné leur bien en gérance dans une agence ou un syndic. Ils doivent donc demander au gestionnaire de bien de leur adresser toutes les informations nécessaires.

Que faire lors de travaux ?

Si vous êtes propriétaire et que vous réalisez des travaux de construction, d'agrandissement ou de rénovation de votre logement, vous devez déclarer l'achèvement des

travaux sous 90 jours pour éviter une pénalité.

Depuis le 1er janvier, le suivi des travaux est réalisé automatiquement par un échange informatisé entre les services locaux de l'urbanisme et les services fiscaux. Les propriétaires sont automatiquement contactés à la date prévue pour l'achèvement des travaux. Cette démarche automatisée évite les oublis et les majorations pour déclaration tardive. Si jamais le chantier a pris du retard, il vous suffit de donner une nouvelle date prévisionnelle de fin de travaux.

Lorsque le chantier est terminé, il vous suffira de compléter les données qui permettront de déterminer la taxe d'urbanisme et la future taxe foncière, et vous pourrez par la suite payer directement en ligne les taxes d'urbanisme dues à la commune.

Qui contacter pour faire ses démarches ?

Les obligations déclaratives s'appliquent à tous les propriétaires, y compris si leur situation n'a pas changé depuis plusieurs années. Le législateur a prévu une amende de 150 euros par local en cas de refus d'accomplir ces démarches.

Si vous le souhaitez, vous pouvez bénéficier d'informations supplémentaires et d'un accompagnement :

- sur www.impots.gouv.fr
- un numéro de téléphone dédié a été mis en place : le 0 809 401 401
- dans les espaces France Services

LISTE MINORITAIRE L'ALTERNATIVE

Le Cinéma Alliance, aujourd'hui en situation « précaire », se projette pour demain vers sa nouvelle localisation rue Cawiezel. Ses deux salles de projection dont la plus petite aura 115 places, offriront une grande diversité culturelle, notamment autour de films d'Art et d'essai.

La grande salle de 185 sièges, qui sera nanti d'une grande scène, annonce quant à elle, un équipement doté d'une avance technologique. Cet équipement d'envergure offrira bien plus que des films avec la Micro Folie et autres animations. Côté son, le présent se conjugue également au présent avec la configuration 7.1 appelé également

Surround-Backs dont chaque spectateur peut déjà profiter actuellement.

Ce projet d'aménagement culturel d'un coût initial de 2,5 M€ en est à ce jour à un peu plus de 3 M€, avec le soutien financier de la Municipalité, de la DRAC, du CNC et la Région, suite à différentes concertations et négociations. L'important surcoût observé n'est pas nécessairement problématique, mais nous osons espérer que l'intérêt général dont nos concitoyens sont légitimement destinataires aura prévalu, car somme toute, dans les zones rurales, un cinéma reste un atout qui contribue grandement à l'attractivité du territoire.

De plus, au-delà des nombreux atouts indiqués plus haut, nous déplorons que dans ce nouvel espace, la possibilité d'une salle multi-culturelle et réellement multifonctionnelle, n'ait pas été réfléchi pour être, le temps d'un concert, d'une représentation théâtrale ou d'un Ballet, à la hauteur d'une salle digne de ce nom. Ce profil de salle que nous souhaitons permettrait, nous en sommes persuadés, de retrouver le public absent qui déserte l'Espace Claude Michel pour cause d'indigence et d'inconfort.

Le Groupe de l'Alternative

Mercredi 5 Avril

Repas des Aînés - Org. CCAS Guipry-Messac
Espace Claude Michel

Samedi 8 Avril

Concert dessiné « Cordes de soi »
Médiathèque

Du 11 au 21 Avril

6ème édition du Festival Cirqu'en Fête
Org. MIC
Espace Claude Michel

Samedi 29 Avril

Balade « Plantes sauvages comestibles »
Médiathèque

Samedi 29 Avril

Qualifications Champions League
Org. GMCK
Stade Georges Hochard

Dimanche 7 Mai

Guip' Ride 2023 - Org. USGM VTT
Site de Baron

Dimanche 7 Mai

Neurodon de l'Arboparc avec visite guidée

Dimanche 7 Mai

Cérémonie du 8 Mai - Org. UNC

Samedi 13 Mai

Friperie - Org. LadyNamik
Maison du Port

Samedi 13 Mai

Journée multisports
Org. USGM Fédération
Espace Claude Michel

Samedi 27 Mai

Classes 3 - Espace Claude Michel

Du 1er Juin au 31 Août

Boutique estivale - Org. Made in Vilaine
Maison du Port

Vendredi 2 Juin

Représentations théâtrales - Org. MIC
Salle des Fêtes

Samedi 3 Juin - 19h

Concert participatif « L'Happy Noir.E »
Devant la médiathèque

Dimanche 4 Juin

Loto - Org. USGM Tennis
Espace Claude Michel

Dimanche 4 Juin

Vide grenier - Org. Le Bourg en Fête
Quartier Église St Pierre

FCGM CHAMPIONS LEAGUE 2023

Phases qualificatives 29 & 30 avril 2023

Les phases qualificatives nationales et régionales se dérouleront les 29 et 30 avril 2023.



Plus de 45 clubs issus de toute la France (Alpes-Maritimes, Aude, Gironde, Normandie...) viendront à Guipry-Messac pour tenter de décrocher une qualification pour le tournoi officiel qui se déroulera les 16, 17 et 18 juin 2023.

Restauration sur place, entrée gratuite.



« DES CAILLOUX DANS LA CHAUSSURE »

L'association La Puce organise, en partenariat avec le cinéma Alliance, une projection du film de Mickaël Dampéron, « Des cailloux dans la chaussure », qui raconte le combat et la victoire de citoyens du Vercors pour sauver leur village d'un projet à fort impact, au nom de la démocratie et de la biodiversité.

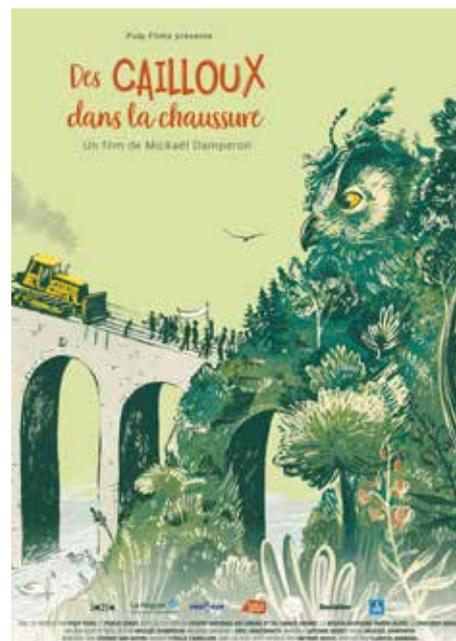
Suite à la projection, un débat sera l'occasion de revenir sur nos propres combats passés, présents et à venir.

Rendez-vous à 19h pour partager un verre ensemble avant la projection de 20h30. Bienvenue à tous !

Jeudi 30 mars au cinéma l'Alliance à Guipry. Projection à 20h30 suivie d'un débat.

Infos : lapucedecormere@gmail.com

Site : www.lapucedecormere.fr



BRET'SEL

La future association Bret'Sel vous propose un temps d'information le **samedi 22 Avril 2023 de 15h à 17h à la Salle Annexe**, pour discuter du projet de Système d'échange local.

Ce projet a pour but de mettre en lien des particuliers pour échanger des services, des savoirs ou des biens, sans argent.

Ce que nous faisons avec nos voisins, nos

amis, peut s'étendre à la commune pour multiplier les possibilités d'échanges.

Si vous êtes intéressé(e), venez nous faire part de vos propositions d'échange. Nous sommes aussi joignables à l'adresse suivante : bretsels@proton.me

Au plaisir d'échanger

Sabrina et Fanny